



Aurillac le 12 octobre 2016

Monsieur le Directeur général
Centre Hospitalier d'Aurillac
50, avenue de la république
15 000 Aurillac

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi 777 du 31 juillet 1963 et en accord avec le protocole de grève local, les organisations CGT et FO du centre hospitalier d'Aurillac déposent un **préavis de grève local reconductible à partir du 18 octobre 2016, 0h00.**

Les syndicats CGT et FO exigent :

L'annulation de la mise en place de la nouvelle charte du temps de travail qui annule les acquis locaux, dégrade les conditions de travail et la prise en charge des patients.
Nous dénonçons une démarche sans concertation avec les personnels, orientée principalement sur des logiques financières qui occultent la logique des professionnels.

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toutes dispositions dans le respect du droit de grève et du protocole local.

Vous en remerciant, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour le secrétaire CGT

Jérôme Barbet

Le secrétaire FO

Francis Swolarski